

L'honorable M. Croll: On leur a dit: «Voici la terre; attelez-vous à la besogne. Travaillez!» Et c'est ce qu'ils firent. Je ne prétends pas que seuls les immigrants aient édifié l'Ouest. D'autres ont joué un rôle aussi important, mais les immigrants ont sûrement fait leur part. Je crois me faire le porte-parole du Sénat en disant que je m'offusque lorsqu'un ministre de la Couronne de la province de Québec parle des immigrants comme d'une agglomération d'importance secondaire. Voilà une nouvelle façon de se faire des amis et d'exercer une influence sur les gens.

Avec le temps, les occasions d'avancement se sont présentées, mais les portes de la haute finance et des grosses entreprises sont demeurées closes. En général, les immigrants ainsi que leurs fils et leurs filles n'ont pu y participer, quelles qu'aient été leurs aptitudes et leur compétence. Je sais qu'à cette époque-là on parlait de nous en termes courts et descriptifs. Nous avons survécu. Après un certain temps, nous n'étions plus que des immigrants et finalement nous sommes devenus partie intégrante de la collectivité canadienne. Peu importe que nos ancêtres ou nous-mêmes ayons été des immigrants, il nous arrive souvent de traiter les nouveaux venus d'immigrants, mais nous n'en pensons pas plus. Cela indique simplement avec quelle rapidité nous nous adaptons à la façon de vivre au Canada. Au cours des deux guerres, il est inutile de vous le rappeler, nous avons consenti des sacrifices communs et nous avons éprouvé les mêmes sentiments. Nous avons travaillé, cultivé la terre et les cendres de nos ancêtres ont enrichi le sol canadien.

Aujourd'hui plusieurs d'entre nous occupent des postes importants et détiennent un certain pouvoir. Il nous incombe de nous faire entendre. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le moment de se taire. On trouve certains de ces nouveaux venus, certains de leurs fils et de leurs filles au Parlement, dans les Assemblées législatives provinciales, dans les gouvernements municipaux, dans les universités, les professions, le commerce et l'industrie, les bureaux ou les usines, mais tous font de leur mieux afin de devenir de bons Canadiens et d'être acceptés comme tels. A mon avis, les promoteurs du projet de loi réalisent un rêve que caressaient les Canadiens. Ils sont les premiers à frayer la voie en vue d'aider, sans distinction, aux bâtisseurs de notre pays.

L'honorable M. Brooks: Pourrais-je poser une question à l'honorable sénateur? A-t-on quelque garantie que cette nouvelle institution ne poursuivra pas ses opérations bancaires d'une autre façon qu'on l'a fait jusqu'ici, et ne sommes-nous pas satisfaits de notre régime bancaire actuel?

L'honorable M. Croll: Je prie l'honorable sénateur Brooks de croire que je suis entièrement satisfait de notre régime bancaire actuel. J'ai beaucoup d'estime pour les institutions bancaires. De fait, vous vous souvenez peut-être que c'est le président du comité qui a pris part à la refonte de la Loi sur les banques en 1954. Toutefois, vous verrez, au fil de mon discours, ce que les banques et les autres institutions ont négligé d'accomplir dans le passé.

Ce que je dis, c'est que certains de ceux qui ont participé à l'édification de notre pays sont invités pour la première fois à partager ses richesses. Nous avons là une entreprise éminemment responsable et digne de confiance qui jusqu'ici était l'apanage d'autrui.

Je suis heureux de voir le dialogue qui se poursuit dans notre pays. Quand on finit par comprendre de quoi il retourne, on se rend compte qu'il y a dans notre pays des gens qui demandent l'égalité de chances. C'est ce qu'ils disent. C'est exactement ce que nous demandons et je demande à mes collègues en cette Chambre de nous aider à l'obtenir. Si mes collègues du Québec me le permettent, j'aimerais leur signaler qu'ils ont laissé les griefs s'accumuler pendant des années, à tel point qu'il faudra maintenant adopter des mesures aussi audacieuses que dynamiques pour satisfaire un tant soit peu aux aspirations des gens.

Toutefois, si mes collègues veulent bien suivre mon conseil, nous ne permettrons plus l'accumulation des griefs. Si ces derniers sont fondés, nous demanderons aux Canadiens d'en disposer, mais s'ils ne riment à rien, nous n'en tiendrons aucun compte.

Une charte fédérale constitue le cadeau ou, si vous préférez le permis le plus utile que le Parlement puisse donner. C'est pourquoi je tiens à dire au sénateur Brooks que je ne prise aucunement le fait que les banques, les sociétés hypothécaires et les compagnies d'assurance et de fiducie ont refusé à ceux que j'appellerai les immigrants, l'accès aux postes supérieurs de leur administration. De temps à autre, si l'on peut dire, on jette un peu de baume sur la plaie, mais on les a toujours tenus à distance. On ne les a jamais laissés participer entièrement. C'est la première fois que la situation change. Voilà sur quoi j'insiste. C'est la première fois qu'une entreprise dit dès le début: «Venez. Soyez les bienvenus. Nous allons mener l'entreprise à bien ensemble.» Cela ne s'était jamais vu. C'est une des raisons pour lesquelles je suis convaincu qu'on devrait octroyer une charte à cette banque, parce que les personnes qui viennent nous la demander représentent toutes les couches de notre société canadienne.